

BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2026030

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 09/03/2026

Objet : COMMUNICATION ETAT DE LA DETTE INFORMATION DES OPERATIONS REALISEES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION D ATTRIBUTION AU PRESIDENT DU CASDIS

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 12/03/2026 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2026=030 Communication _tat de la dette info op_rations r_alis_es.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20260309-2026030-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 12/03/2026

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	13
Représentés :	0
Excusés :	22
QUORUM	9
Votants	11

SÉANCE DU 9 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, au jour du neuf mars à quatorze heures, le conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Gilbert HÉBRARD en date du 2 mars 2026.

Étaient présents : HÉBRARD Gilbert, membre titulaire, BAYLAC Sandrine, membre titulaire, LLORCA Jean-Louis, membre titulaire, BOUCHE Joël, membre titulaire, DEUILHÉ Serge, membre titulaire, DEGERS Laurence, membre titulaire, LAFFONT Didier, membre titulaire, DENOUVION Victor, membre titulaire, LECLERC Marie-Claude, membre titulaire, LAURENTIES Céline, membre titulaire, MALRIC Line, membre suppléant, GILLON Christophe, membre suppléant, CAZALOT Christian, membre suppléant

Étaient représentés :

Étaient excusés : POUMIROL Émilienne, membre titulaire, CROQUETTE Martine, membre titulaire, LUBAC Christophe, membre titulaire, DE SCORRAILLE Jean-Baptiste, membre titulaire, SUAUD Thierry, membre suppléant, BAGNERIS Bernard, membre suppléant, VEZAT-BARONIA Maryse, membre suppléant, MASELLA Lauriane, membre suppléant, ESCOBEDO André, FOUCHIER Dominique, membre suppléant, SIORAT Florence, membre suppléant, GIBERT Vincent, membre suppléant, TOUZET Sophie, membre suppléant, BARRIÈRE Karine, membre suppléant, LAMANT Sophie, membre suppléant, DUNAL Jonnhy, membre titulaire, SERVAT Jacques, membre titulaire, ITIER Alain, membre titulaire, BOYER Maxime, membre suppléant, MORIN Claude, membre suppléant,

OBJET : COMMUNICATION - ÉTAT DE LA DETTE - INFORMATION DES OPÉRATIONS RÉALISÉES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION AU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le **12 MARS 2026** identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

Par délibération n°2021-110 en date du 6 septembre 2021, le conseil d'administration du SDIS a donné délégation au président du conseil d'administration pour procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Conformément à l'article L.1424-30 du code général des collectivités territoriales, le président du conseil d'administration doit informer les membres de l'assemblée délibérante des actes pris dans le cadre de cette délégation.

Gestion de la dette

Le recours à l'emprunt a été en 2025 de 475 k€. Il correspond à l'encaissement, obligatoire en fin d'exercice, du capital restant pour le contrat conclu en 2009 par le SDIS auprès du Crédit Agricole, consolidé au 31 juillet 2010, et ayant fait l'objet d'un remboursement provisoire anticipé. Cet emprunt a fait l'objet d'un nouveau remboursement provisoire anticipé début 2026.

L'encours de dette

Sur l'exercice 2025, le SDIS n'a pas contracté de nouveaux emprunts. Aussi, compte tenu du capital amorti, le montant du désendettement constaté sur l'exercice 2025 s'élève à 465 k€ et a pour conséquence la baisse des frais financiers.

À la date du 31 décembre 2025, l'encours de la dette présente les caractéristiques suivantes :

Encours total de la dette : 4 672 010 €

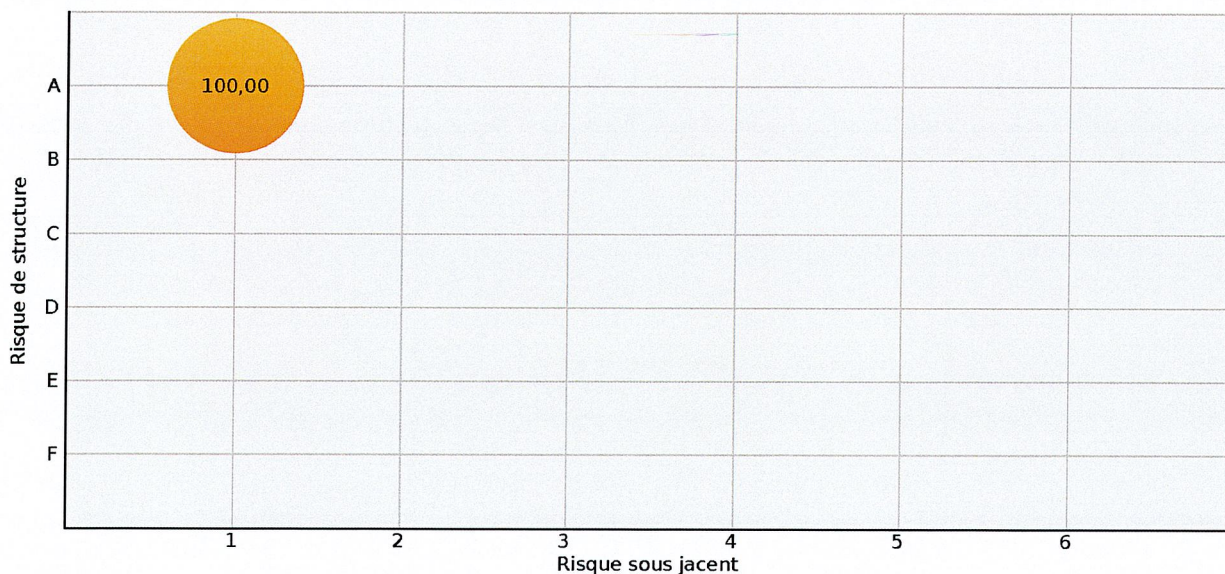
3 contrats de prêt en cours.

100 % de dette classée en 1-A selon la classification des risques Gissler :

* indices : zone euro

* structure : échange de taux fixe contre taux variable ou inversement, taux variable simple, taux fixe, taux fixe à phase.

L'annexe correspondante est jointe au compte financier unique 2025.



Compte tenu des emprunts contractés lors des exercices antérieurs, la structure de l'encours de dette au 31/12/2025 se décompose comme suit :

12 MARS 2026

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

05 61 06 37 09
secretariatdir@sdis31.fr • www.sdis31.fr

49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex

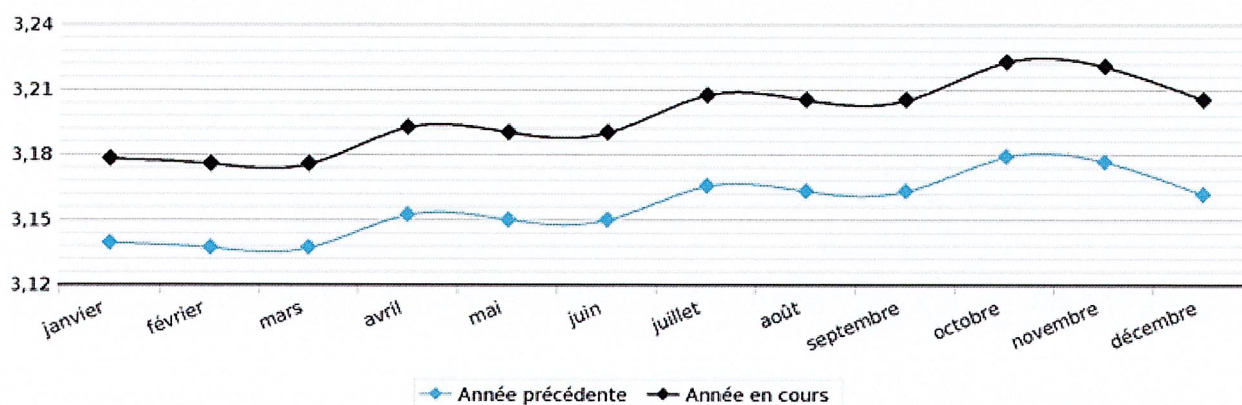
Synthèse de la dette

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle
4 672 010 €	3,22 %	10 ans et 11 mois

Dette par nature

	Nombre de lignes	Capital restant dû	Taux moyen
Emprunts	2	4 197 010 €	3,18 %
Revolving consolidés	1	475 000 €	3,65 %
Total dette	3	4 672 010 €	3,22 %
Revolving disponibles		0 €	
Total dette + disponible		4 672 010 €	

Évolution annuelle du taux moyen (%)



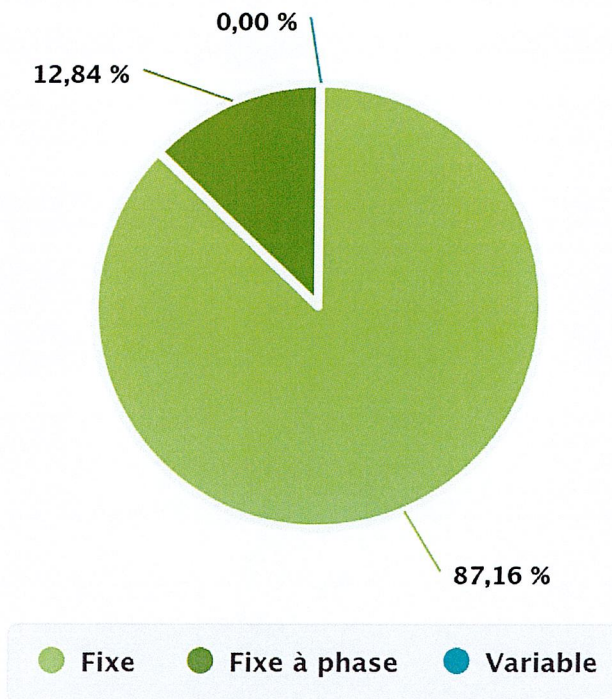
Le taux moyen de la dette du SDIS est en progression en raison de l'extinction plus rapide de l'emprunt au taux de 0,93 % que les emprunts aux taux supérieurs à 3 %.

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le **12 MARS 2026** identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

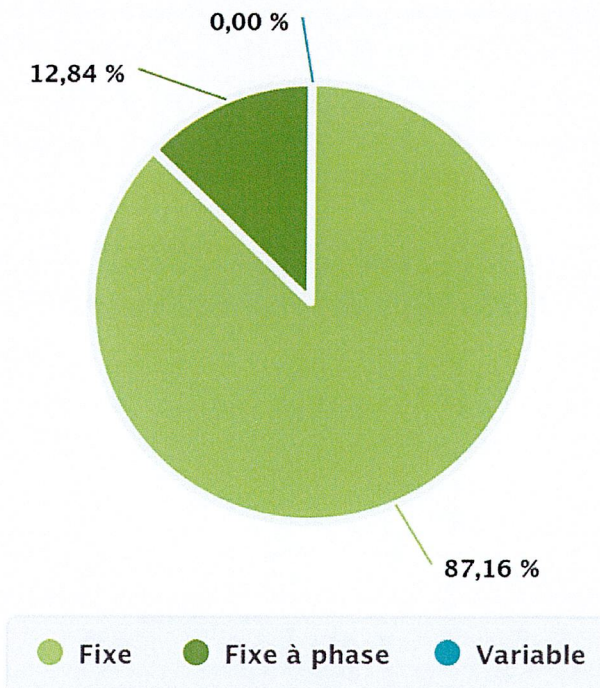
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

Dette par nature



Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	4 072 010,24 €	87,16 %	3,56 %
Fixe à phase	600 000 €	12,84 %	0,93 %
Variable	0 €	0,00 %	0,00 %
Ensemble des risques	4 672 010,24 €	100,00 %	3,22 %



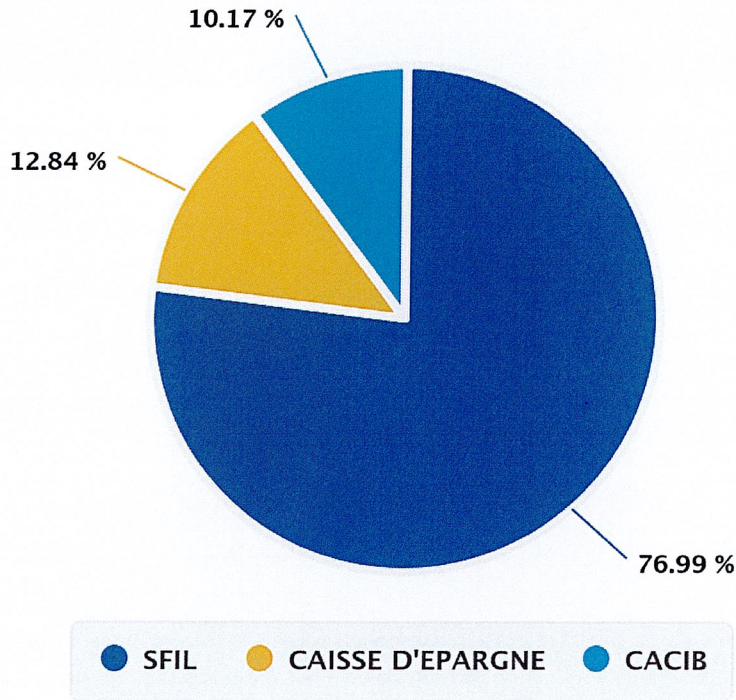
Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le **12 MARS 2026** identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

Dette par prêteur

Prêteur	CRD	% du CRD
SFIL CAFFIL	3 597 010,24 €	76,99 %
CAISSE D'EPARGNE	600 000 €	12,84 %
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	475 000 €	10,17 %
Ensemble des prêteurs	4 672 010,24 €	100,00 %



Évolution de l'encours de dette

	2021	2022	2023	2024	2025
Encours de dette	6 488 411	6 044 886	5 594 460	5 136 919	4 672 010

12 MARS 2026

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le , identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

Évolution des frais financiers

	2021	2022	2023	2024	2025
Frais financiers	208 995,72	196 933,41	165 417,12	150 842,59	147 891,03

Tableau d'extinction de la dette hors revolving consolidé

	CRD début d'exercice	Capital amorti	CRD fin d'exercice
2025	5 136 919,14 €	464 908,90 €	4 672 010,24 €
2026	4 672 010,24 €	472 538,17 €	4 199 472,07 €
2027	4 199 472,07 €	480 438,28 €	3 719 033,79 €
2028	3 719 033,79 €	488 618,84 €	3 230 414,95 €
2029	3 230 414,95 €	497 089,81 €	2 733 325,14 €
2030	2 733 325,14 €	330 861,50 €	2 402 463,64 €
2031	2 402 463,64 €	264 944,58 €	2 137 519,06 €
2032	2 137 519,06 €	274 350,11 €	1 863 168,95 €
2033	1 863 168,95 €	284 089,54 €	1 579 079,41 €
2034	1 579 079,41 €	294 174,72 €	1 284 904,69 €
2035	1 284 904,69 €	304 617,92 €	980 286,77 €
2036	980 286,77 €	315 431,86 €	664 854,91 €
2037	664 854,91 €	326 629,69 €	338 225,22 €
2038	338 225,22 €	338 225,22 €	0,00 €

L'état de la dette de l'établissement au 31 décembre 2025 figure en annexe du compte financier unique 2025.

ENTENDU le rapport Jean-Jacques FERRIER, Rapporteur

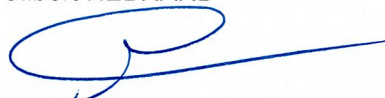
APRÈS en avoir délibéré,

Les membres du conseil d'administration, **à l'unanimité,**

PRENNENT acte de la communication de l'état de la dette.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne,

Gilbert HÉBRARD



12 MARS 2026

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.